

J'exhorte tous les députés à la Chambre à réfléchir sérieusement aux conséquences de tels changements. J'espère que ce sera l'une des rares occasions où le gouvernement réfléchira à deux fois avant de passer à la deuxième lecture d'un bill s'il trouve valables les arguments que les députés de notre parti feront valoir au cours du débat. J'espère que le gouvernement retirera le bill.

Nous nous opposons à ce projet de loi parce que dans l'Est, les heures proposées ne seraient pas commodes. Je ne m'étendrai pas là-dessus. Les habitants de la région Atlantique sont tout à fait satisfaits des heures habituelles de vote, soit de 9 heures du matin à 8 heures du soir, et de la disposition selon laquelle les employeurs doivent accorder quatre heures consécutives de temps libre à leurs employés pour leur permettre de voter. Selon les avis que j'ai recueillis, le nouvel horaire serait incommode pour un certain nombre de pêcheurs et d'autres groupes.

Cependant, notre parti s'inquiète essentiellement des conséquences d'un tel changement dans l'ouest du Canada. Plus précisément, les habitudes de vote de 60 à 80 p. 100 de l'électorat seront bouleversées. Aux termes du bill que le gouvernement a présenté, les bureaux de scrutin en Colombie-Britannique et au Yukon fermeront à 5 h 30. C'est très grave. Les pêcheurs, les bûcherons, les employés des grands magasins du centre de Vancouver, les électeurs des Kootenays ou du Yukon et les travailleurs en général seront littéralement empêchés de voter.

On prévoit également que tout employeur devra accorder à ses employés quatre heures consécutives pour aller voter, mais pas nécessairement le jour des élections. Il suffirait, selon le bill, que ces quatre heures soient accordées avant le jour du vote par anticipation.

Les conséquences conjuguées de ces deux changements—fermer les bureaux à 5 h 30 et ne plus obliger les employeurs à accorder quatre heures consécutives le jour des élections—risquent d'empêcher des milliers d'électeurs de l'ouest du Canada d'exercer leur droit de vote. Cela, nous ne le tolérerons pas, monsieur l'Orateur.

C'est là une chose très grave et je demande à tous les députés d'en examiner les conséquences. Bien des gens se demandent dans l'Ouest si le régime fédéral peut rendre justice aux gens de cette partie du Canada, comme à ceux du Centre et des autres régions, mais je ne vais pas ressasser ces vieux et légitimes griefs, monsieur l'Orateur.

Au cours des dernières 48 heures, j'ai reçu une demi-douzaine de télégrammes de Colombie-Britannique, car la nouvelle est parvenue là-bas maintenant, dans lesquels on s'inquiète vivement des conséquences qu'aurait la décision de priver des milliers de travailleurs de leur droit de vote. J'espère que les députés refuseront d'entériner une mesure qui non seulement serait un inconvénient dans l'Est mais constituerait une grave entorse à la démocratie dans l'Ouest. Quand on aura bien compris toute la portée de la loi proposée, il est certain que les sentiments d'aliénation et les préoccupations des gens de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon ne feront que s'aggraver.

Monsieur l'Orateur, à cause d'une question de procédure qu'on a soulevée aujourd'hui, le débat a été passablement

retardé. Je ne prendrai pas davantage le temps de la Chambre parce qu'il est près de 6 heures. D'autres députés de mon parti vont prendre la parole, et j'espère que ceux des autres partis vont traiter de cette très sérieuse préoccupation. J'espère également que le gouvernement se laissera convaincre par nos arguments.

Je dirai en terminant que mon parti, comme tous les autres je l'espère, estime que tout changement électoral doit maximiser et non minimiser la possibilité pour chacun d'user de son droit démocratique. Nous estimons que l'esprit de manigance prôné par le gouvernement libéral dans ce bill ne va qu'aggraver les sujets de mécontentement de l'Ouest, au lieu de les régler et d'alléger une partie des tensions. Nous estimons donc, à propos de ce bill C-113, que le remède qu'il propose est pis que le mal, et de beaucoup.

En dernière analyse, nous estimons que le bill C-113 devrait aller à la corbeille à papier. Il faudrait le retirer, adopter une approche tout à fait nouvelle de la grave question des droits démocratiques.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant faire connaître les travaux de la Chambre pour la semaine qui vient, puisque nous n'avons pu en parler plus tôt dans la journée.

Comme convenu entre les leaders à la Chambre ce matin, le premier article à l'ordre du jour demain sera le bill S-25. Il n'est pas au *Feuilleton*, mais il va nous venir du Sénat assez tôt pour être examiné en premier lieu demain. Il s'agit d'une loi concernant l'organisation des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes. Aux termes de l'entente, le bill franchira toutes les étapes et il n'y aura qu'un seul intervenant par parti. Cela se passera demain. Suivra le bill C-91, qui porte sur les travaux publics, et, le cas échéant, la deuxième lecture du bill C-92 concernant les ports nationaux.

[*Français*]

En ce qui concerne la semaine prochaine, les travaux sont les suivants: lundi, la Chambre ne siège pas, mardi sera une journée d'opposition, mercredi, ce sera séance en comité plénier relativement au projet de loi C-112 visant à percevoir certaines taxes et, jeudi, ce sera la troisième lecture du projet de loi C-112.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Normalement, la présidence donnerait la parole au député de Provencher (M. Epp) qui se levait pour parler de la motion dont la Chambre est saisie. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a terminé ses observations, et comme il est passé 6 heures, je crois que la façon de procéder serait que la présidence promette au député de Provencher de lui donner la parole à 8 heures, s'il est à la Chambre, évidemment.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)